

# Service de restauration – rentrée scolaire 2023

- *Une formule d'inscription unique : le ticket*

Dans la continuité de l'application de la réforme de la tarification au quotient familial, l'établissement, après validation du Conseil d'Administration, a fait le choix d'une formule d'inscription unique au ticket avec réservation préalable

Cette formule unique donne à l'ensemble de nos élèves, une totale liberté d'accès au service de restauration sans contrainte d'un quelconque engagement.

- *La réservation et le paiement en ligne possible depuis chez vous*

Afin de répondre au mieux à vos attentes, l'établissement a mis en place, en plus du rechargement classique sur place en chèque et en espèce, un service de réservation et de paiement en ligne par carte bancaire.

Le lien est disponible sur le site internet du lycée <https://lyceeschweitzer.fr/> et un identifiant personnel vous sera communiqué lors de votre inscription.



**Les élèves disposant déjà d'une carte de restauration conservent leur identifiant et leur mot de passe.**

Outre le rechargement du badge de restauration et la réservation obligatoire, vous avez accès aux services suivants :

- Consultation du solde de votre compte
- Visualisation de toutes les données financières
- Jours de présence à la demi-pension

**Restauration scolaire**  
Lycée Albert Schweitzer

[Paiement](#) | [Réservation](#) | [Informations](#) | [Compte](#) | [Quitter](#) | [Aide](#)

## Réservation : DEJEUNER

Réserver pour le

Réervations faites [Recharger la liste](#)

Prestation.	Jour	Réservé le	Montant	Etat
-------------	------	------------	---------	------



## RÈGLEMENT DE LA RESTAURATION 2023-2024

**I – LES TARIFS** (Sur la base du quotient familial des familles - délibération du Conseil Régional n° 23-14 du 14/02/2014)

Les revenus des familles sont pris en compte à travers une tarification au quotient familial selon une grille tarifaire unique de 10 tranches avec un tarif plancher à 0,50 € et un tarif plafond à 4,09 € (Tarifs 2022-2023, donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés en 2023-2024).

La tranche tarifaire à appliquer à l'élève est déterminée en début d'année scolaire en fonction du quotient familial pour toute l'année scolaire. Si les documents attestant du quotient familial ou permettant son calcul ne sont pas fournis, **le tarif le plus élevé sera appliqué.**

Si la situation de la famille change de façon importante en cours d'année, le tarif pourra être revu sur présentation de nouveaux justificatifs. **Cependant ce nouveau tarif ne pourra être appliqué qu'à partir du 1<sup>er</sup> jour du mois en cours.** Une aide financière peut être demandée auprès de l'assistante sociale, sur dossier.

## **II –LE SERVICE DE RESTAURATION AU TICKET**

La restauration fonctionne aux tickets avec **réservation à l'avance du repas** et sur présentation de la carte d'accès à l'entrée du self. Celle-ci reste valable jusqu'à la fin de leur scolarité. En cas de perte, elle sera à nouveau facturée 6,00€ pour les lycéens et 6,50 € pour les étudiants.

Cette carte est nominative et ne permet qu'un seul passage journalier.

### **Réservation :**

Le paiement des repas se fait lors de la réservation. Elle doit être effectuée au plus tard le matin du repas avant 09h00 (**possibilité depuis internet**), elle peut être validée pour plusieurs semaines. L'annulation de réservation est possible dans les mêmes conditions.

La confection des repas étant faite en fonction du nombre de réservations, il est **INDISPENSABLE** de réserver ses repas à l'avance.

Des bornes de réservation sont disponibles dans le hall D et à l'entrée de self de cantine, il est également possible de réserver sur internet (sur le site de l'établissement / rubrique « restauration ») pour ce faire des identifiants prévus à cet effet seront remis aux élèves lors de la pré-rentrée, pour les nouveaux inscrits.

**Tout repas réservé, non consommé et non annulé dans les temps ne pourra être remboursé car il aura été préparé. En cas de passage sans réservation, l'élève devra revenir en fin de service c'est-à-dire une fois que tous les élèves ayant réservé seront passés et un menu unique (sans choix possible) lui sera servi**

### **Approvisionnement de la carte :**

Pour accéder au self dès la rentrée de septembre 2023, il est impératif que le compte restauration de l'élève soit alimenté lors de l'inscription ou de la réinscription.

Pour les nouveaux la carte de cantine leurs sera remise lors des inscriptions, **une photo d'identité** est donc nécessaire. Les responsables des élèves doivent veiller à ce que la carte de demi-pension soit toujours approvisionnée. Sans approvisionnement préalable, aucune réservation ni aucun accès à la demi-pension ne sera possible.

Toute perte de carte devra être immédiatement signalée à l'intendance (afin d'en bloquer l'utilisation). En cas d'oubli de carte, l'élève devra retirer un ticket de passage auprès de l'intendance **avant 11h00.**

En fin de scolarité ou en cas de changement d'établissement l'élève peut demander le remboursement du crédit restant sur sa carte.

## **III – LES MODALITES DE PAIEMENT :**

- Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Albert Schweitzer avec nom et prénom au dos (une boîte à lettre est à disposition près de la porte du service intendance).
- En espèces au service Intendance.
- Par carte bancaire depuis le site du lycée onglet restauration